

**BUREAU SYNDICAL  
 ENERGIE  
 Délibération N° 4**

**SEANCE DU 12 MAI 2025**

Lundi 12 mai 2025, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à St Cirques-en-Montagne, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	X			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)	VISIO			PEYRACHE A.	VISIO		
BOUSCHON M. (VP)	X			REVEL F.	X		
BRESSO D.		X		ROUVEYROL B.	VISIO		
BULINGE JP. (VP)		X		SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)	X			SCHERER A. (VP)	VISIO		
COULMONT H.	X			VALLA M. (VP)		X	
HERNANDEZ C.			X				

**OBJET : SUBVENTION « CCR » PROGRAMME ADEME 2023 / 2027**

	Enveloppe totale du programme CCRT	Enveloppe année 2024	Enveloppe année 2025
Enveloppe ADEME	6 220 376,00 €	1 304 000,00 €	1 700 000,00 €
Subvention à allouer	1 296 786,27 €	1 296 786,27 €	204 797,93 €
Reste à allouer	<b>4 923 589,73 €</b>	<b>7 213,73 €</b>	<b>1 495 202,07 €</b>

Le Président rappelle aux membres du bureau syndical que le SDE07 a candidaté auprès de l'ADEME pour porter la gestion du Fonds Chaleur dans le cadre d'un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).

L'ADEME a notifié au SDE07 en date du 30 mai 2024 la convention de mandat n°23RAD0675 visant à nous confier le paiement des dépenses de l'ADEME du CCRT.

L'objectif du contrat CCRT est d'accompagner 30 opérations d'énergies renouvelables et de récupération - projets publics et privés avec numéro de SIRET - pour un volume de 17 803 MWh de production d'énergie, dont 6 installations hors biomasse.

L'enveloppe allouée par l'ADEME pour une période de 4 ans avec rétroactivité au 07 novembre 2023 est de 6 220 376 euros, dont 1 304 000 euros pour l'année 2024.

Le Président indique que pour l'année 2024, sur les 1 304 000 euros alloués, le SDE07 a engagé la somme de 1 296 786.27 euros de subvention suite validation par l'ADEME des comités d'engagement des 27/06/2024 et 07/11/2024. Un reliquat de 7 213.73 euros d'enveloppe allouée sur l'année 2024 n'a pas été engagé.

Le Président informe le bureau syndical que l'ADEME a notifié au SDE07 par courrier du 27 mars 2025 un montant d'aide qui nous est alloué de 1 700 000 euros.

Le troisième comité d'engagement (premier de l'année 2025) s'est tenu en date du 11 février 2025 visant à présenter à l'ADEME les dossiers à financer.

L'ADEME a validé les dossiers de ce comité d'engagement en date du 08 avril 2025 pour un montant de 204 797.93 euros de subventions.

Cela correspond à 207 236.25 euros de subventions à financer sur 10 projets :

- 4 projets publics (1 dossiers investissement et 3 dossiers étude) ;
- 6 projets privés (4 dossiers investissement et 1 dossiers étude) ;

Et à un dossier à désengager pour la somme de 2 438.32 euros - dossier privé étude N°240094MDE Camping La Folastère à St Julien du Gua » dont le bénéficiaire nous a informé de l'abandon de ce projet.

Pour ce comité la quantité d'énergie EnR&R qui devrait être produite est de 341.23 MWh, dont 328.66 MWh de production de chaleur et 12.57 MWh de production de froid.

Le Président propose au bureau d'attribuer les demandes de subventions figurant dans l'extrait du procès-verbal du comité d'engagement ci-annexé du 11 février 2025, pour un montant total de **207 236.25 euros**.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ DECIDE d'attribuer les subventions proposées aux collectivités et porteurs de projets privés, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de 207 236.25 euros.
- ✓ PREND ACTE du désengagement à hauteur de 2 438.32 euros du dossier N°240094MDE « Camping Le Folastère » à St Julien du Gua.
- ✓ AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution des subventions aux bénéficiaires concernés.

Le montant restant à allouer sur l'enveloppe ADEME 2023/2027 du programme CCRT est de 4 718 791.80 euros.

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le



ID : 007-250700358-20250512-ENERGI\_202505\_1-DE

Engagement CCR période 7/11/2023 au 06/11/2027	Avancement (%)	Objectifs CCR	Total engagé	CE du 27/06/2024	CE du 07/11/2024	CE du 11/02/2025
Objectif 1 "Production en MWh"	20,53%	17 803	3 655	1 560	1 754	341
Objectif 2 " Nombre total installations EnR&R"	86,67%	30	26	13	8	5
Objectif 3 "Nombre d'installations EnR&R hors bois énergie"	33,33%	6	2	1	0	1
Objectif 4 "Nombre de visites avec préconisations MDE"	0,00%	30	0	0	0	0
<b>Date Comité engagement</b>	<b>Montant engagés euros</b>					
27/06/2024	745 988,71 €					
07/11/2024	-10 416,20 €					
07/11/2024	561 213,76 €					
11/02/2025	207 236,25 €					
11/02/2025	-2 438,32 €					
<b>Total</b>	<b>1 501 584,20 €</b>					
	<b>Montant enveloppe ADEME euros</b>	<b>Montant engagés euros</b>	<b>Avancement %</b>			
Année 1	1 304 000,00 €	1 296 786,27 €	99,45%			
Année 2	1 700 000,00 €	204 797,93 €	12,05%			
Année 3		0,00 €				
Année 4		0,00 €				
<b>Total convention</b>	<b>6 220 376,00 €</b>	<b>1 501 584,20 €</b>	<b>24,14%</b>			

Le président,  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....